

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° I-CF1107

présenté par

Mme Panonacle, M. Fait, M. Cosson, M. Sorre, M. Buchou, M. Le Gac, Mme Liliana Tanguy,
Mme Le Hénanff, M. Colombani, M. Castellani, Mme Melchior, Mme Josso, M. Blanchet,
Mme Dombre Coste et M. Rivière

ARTICLE 33

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.